

**SESSION 2023**

---

**CONCOURS INTERNE  
DE BIBLIOTHÉCAIRES**

**ÉTUDE DE CAS  
PORTANT SUR LES ASPECTS  
DE LA GESTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE  
OU D'UN RÉSEAU DOCUMENTAIRE**

Durée : 4 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

## **Intitulé du sujet**

Votre université souhaite mettre en place un portail institutionnel HAL, dans le contexte du lancement du 2e plan national pour la science ouverte. Elle confie au Service commun de la documentation la responsabilité de piloter ce projet, puis, une fois cette plate-forme mise en place, d'en assurer l'animation. En tant que responsable du pôle « services à la recherche » du SCD, il vous est demandé de produire une note méthodologique précisant la conduite de projet pour la mise en place de cette plate-forme, au sein de votre SCD et de votre université ; elle insistera sur les moyens, notamment humains, à identifier lors de la phase projet puis de la phase de fonctionnement courant.

## **Documents d'appui**

**Document 1. Assemblée nationale, *Projet de Loi pour une République numérique. Etude d'impact*, 2015.** Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3318-ei.asp>>

[...]

### **Article 17 *Accès aux travaux de la recherche financée par des fonds publics***

Le présent article du projet de loi appréhende les travaux de recherche financés sur fonds publics et a pour objet d'ouvrir de nouvelles possibilités de diffusion et d'accès aux produits de la recherche scientifique.

#### **1. État des lieux**

Le passage au numérique a fondamentalement changé l'équilibre entre éditeurs, auteurs, communautés et institutions scientifiques. En effet, la diffusion numérique des revues s'est accompagnée :

- d'une hausse des prix des abonnements qui a contraint les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à réorienter leurs acquisitions, en procédant à des désabonnements et en diminuant leurs achats de livres. En France, entre 2002 et 2014, les dépenses de documentation électronique destinées aux laboratoires ont augmenté de 450 %,
- de la concentration du marché autour de grands groupes éditoriaux proposant des bouquets de revues incontournables pour les chercheurs, tendant à évincer les éditeurs de taille et de bassin linguistique plus limités,
- du passage d'un modèle de vente pérenne à celui d'abonnements à des flux, sans possibilité de conservation de certaines publications pour les institutions académiques.

Le développement du numérique dans la diffusion scientifique conduit à cette situation paradoxale où un développement rapide du nombre de revues créées et d'articles publiés chaque année s'accompagne d'un appauvrissement de la diversité et de la profondeur des publications effectivement accessibles pour les chercheurs et à un renchérissement global des dépenses d'acquisitions. [...] La difficulté réside dans le fait que les éditeurs, en tant qu'opérateurs du service de mise à disposition, tendent, dans les contrats de cession portant sur l'écrit, à demander des licences toujours plus étendues sur l'exploitation de ces données, ce qui n'est pas sans poser de risques sur leur libre circulation, essentielle au bon fonctionnement de la recherche. La situation est particulièrement problématique pour l'accès aux productions de la recherche publique, dont la plus grande partie des coûts sont pris en charge par la puissance publique. Dans le cas de la publication

d'articles, les auteurs-chercheurs ne sont qu'exceptionnellement rémunérés par les éditeurs, sauf dans certains domaines comme le droit. De même, le travail d'évaluation par les pairs est en général réalisé de manière gratuite par les chercheurs.

## 2. Objectifs poursuivis

Compte tenu des effets ambivalents de ce contexte sur la circulation scientifique, il importe de favoriser une diffusion étendue des résultats de la recherche, en levant les entraves à leur circulation et en recherchant un nouvel équilibre plus juste entre les intérêts du monde de la recherche et du secteur de l'édition à l'heure du numérique et de la société de la connaissance.

Il s'agit en même temps de mieux valoriser l'investissement public dans la recherche scientifique, en garantissant la possibilité pour les chercheurs dont les travaux sont majoritairement financés par des fonds publics de rendre rapidement leurs travaux disponibles à l'ensemble de la communauté scientifique. A la faculté ainsi ouverte à chaque chercheur de mettre à disposition le fruit de ses travaux répond ainsi la faculté nouvelle pour ses collègues d'accéder librement à l'état le plus avancé de la science dans leurs domaines d'activité.

Il s'agit enfin de reconnaître que les données de la recherche produites par ces chercheurs sont des données d'intérêt public dont la vocation même est de pouvoir circuler dès lors qu'elles ont été rendues publiques. Nul ne doit pouvoir priver autrui de leur usage. Cet objectif rencontre celui de la transparence et de l'intégrité de la recherche, valeurs auxquelles la communauté scientifique est attachée. Il s'agit en même temps de mettre fin aux formes de capitalisation sur les données qui se développent dans le domaine de l'édition scientifique, dès lors que des données accompagnent des écrits qui, pourtant, sont seuls protégés, par principe et sauf nature particulière des données, par des droits de propriété littéraire et artistique. [...]

Une étude récente a ainsi mis en évidence l'effet bénéfique de l'ouverture d'une publication en sciences humaines et sociales sur son audience. Elle montre que l'accès gratuit à une publication auparavant payante provoque un "effet rebond" propice à sa diffusion, et que plus l'accès gratuit est précoce, plus l'audience totale de la publication est importante. De même une étude anglaise récente parvient à une estimation tendant à montrer que les bénéfices d'une politique de diffusion et de réutilisation des données de la recherche pourraient être quatre fois supérieurs à son coût, en tenant compte des économies réalisées.

La visibilité et la compétitivité de la recherche française sur la scène mondiale sont des enjeux primordiaux, dans un contexte international de plus en plus concurrentiel. A cet égard, l'accès ouvert aux publications et aux données scientifiques françaises contribue au rayonnement de la recherche française, comme à celui de la francophonie. La diffusion du savoir constitue aussi un facteur de développement pour les pays émergents, dont les institutions académiques ne sont pas toujours en mesure de s'acquitter des coûts de la documentation scientifique. A l'échelle nationale, l'accès ouvert aux publications et aux données de la recherche participe d'une démarche d'innovation ouverte, qui permet à chacun de se saisir librement des résultats de la science.

La diffusion libre des résultats de la recherche relève également de la diffusion générale des connaissances dans la société du savoir qui s'ouvre avec la révolution numérique. Les nouveaux modes d'évaluation de la recherche qui émergent (*altmetrics*) traduisent en parallèle cette nouvelle approche : il ne s'agit plus seulement de s'intéresser à la circulation des résultats de recherche à l'intérieur des communautés scientifiques mais aussi à la façon dont ils sont reçus par la société tout entière. L'accélération de la mise en accès ouvert des productions scientifiques ne peut que favoriser cette circulation auprès d'un public plus large, y compris auprès des publics empêchés, en favorisant l'adaptation des ressources libres à leurs besoins. [...]

**Document 2. Centre pour la Communication Scientifique Directe. Centre pour la Communication Scientifique Directe. Portails institutionnels, 2021.** Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://www.ccsd.cnrs.fr/portails-institutionnels/>>

L'offre portail est spécifiquement dédiée aux institutions et établissements souhaitant mettre en œuvre une politique de science ouverte et valoriser les publications et données scientifiques de leurs chercheurs et enseignants-chercheurs. L'offre portail est une solution maintenue et développée par le CCSD qui permet à l'organisme de déployer ses ressources humaines dans l'animation autour de son archive et l'aide aux chercheurs. L'organisme porteur participe à la gouvernance du CCSD.

### **Les atouts d'un portail HAL**

HAL est une archive partagée : dès la création du portail, toutes les publications présentes dans HAL déjà liées à l'institution sont visibles et exploitables. Les données sont hébergées dans un environnement sécurisé (Centre de calcul de l'IN2P3). Une équipe dédiée pour le développement, le support et la formation permettant à l'institution de déployer ses ressources humaines dans l'animation autour de l'archive et l'aide aux chercheurs

Interconnexions avec les archives internationales : arXiv, Pubmed Central, Europe Pubmed Central, RePec, OpenAIRE - Visibilité internationale et référencement (OAI-PMH, API, web de données)

Un portail propose un ensemble de fonctionnalités pour gérer et valoriser la production scientifique d'une institution : nom de domaine spécifique ; interface de dépôt ; personnalisation de la charte graphique ; outils de pilotage de la recherche (liste de publications ; statistiques de dépôts, de consultations et téléchargements) ; préservation à long terme. [...]

### **Portail partenaire**

Un portail partenaire désigne un portail institutionnel porté par un établissement (université, école, organisme) qui contribue financièrement au CCSD. L'établissement nomme son représentant qui siège au Conseil des partenaires du CCSD. La contribution financière annuelle est indexée sur le nombre d'enseignants-chercheurs pour une université ou une grande école, et du nombre de chercheurs pour un organisme :

<b>Effectifs</b>	<b>Montant</b>
>= 2000	18 000 €
Entre 1000 et 1999	13 000 €
Entre 500 et 999	8 000 €
entre 200 et 499	4 000 €
moins de 199	2 000 €

Les CGU de la plateforme HAL sont signées par le représentant légal de l'établissement

### **Ouvrir un portail : aspects pratiques**

- Définition des spécifications techniques par le CCSD et l'établissement
- Formation à l'administration du portail
- Accompagnement personnalisé après l'ouverture du portail

**Document 3. Maxence Larrieu et Dorothée Pain. « Ouvrir l'accès aux dernières publications de son établissement avec Hal. Retour d'expérience sur la mise en place d'un chantier d'import effectué à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, septembre 2021.** Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < [https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/ouvrir-l-acces-aux-dernieres-publications-de-son-etablissement-avec-hal\\_70089](https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/ouvrir-l-acces-aux-dernieres-publications-de-son-etablissement-avec-hal_70089)>

L'archive ouverte HAL a été conçue pour permettre aux chercheurs de partager leurs publications en accès ouvert. En 2016, la loi pour une République numérique (LRN) facilite les aspects juridiques de ce partage. Les conditions techniques et juridiques sont ainsi réunies et on aurait pu s'attendre à une augmentation nette du nombre de dépôts dans HAL. Néanmoins, rien de tel n'apparaît dans le Baromètre français de la Science ouverte, dans lequel ressort une augmentation progressive du pourcentage de publication en accès ouvert via archive, d'une moyenne de 0,8 % chaque année. Le nombre d'articles déposé dans HAL directement par les auteurs représente moins de 20 % de l'ensemble des articles présents dans l'archive. Face à ce constat, le SCD de l'UVSQ reprend courant 2020 un chantier visant à augmenter l'accès ouvert aux publications en utilisant son portail HAL. Le présent article traite d'une solution technique et de l'organisation d'un travail en équipe. Au total, 6 agents sont mobilisés, permettant de traiter une centaine de publications par mois. Depuis le commencement du chantier en mai 2020, 851 publications ont été traitées. Certaines étaient déjà présentes dans HAL (37 %) et plus de la moitié étaient déjà en accès ouvert (56 %).

Avec plus de 3 millions de publications tous azimuts et environ 150 portails institutionnels, HAL, à l'aune de ses 20 ans, apparaît fortement intégré dans le paysage académique français. Toutefois, certains aspects de HAL soulèvent des questions. Relevons par exemple l'ambivalence entre les notices avec et sans texte intégral, ou encore le principe d'auto-archivage à l'origine de sa conception. Le fonctionnement de HAL — et des archives ouvertes en général — se base en effet sur l'auto-archivage, non pas dans le sens d'« automatique », mais dans celui où les auteurs eux-mêmes effectuent les dépôts des publications. Néanmoins, plusieurs décennies après l'arrivée des archives ouvertes, force est de constater que l'auto-archivage reste limité. [...] C'est dans ce contexte de faible application de la LRN que nous avons lancé un chantier d'imports des publications récentes. Il consiste d'abord à verser dans HAL les métadonnées des publications et ensuite à contacter les auteurs en les incitant, conformément à la LRN, à déposer le texte intégral. [...] La chaîne de traitement se compose de trois étapes : 1/ Récupération des métadonnées depuis Scopus, enrichissement et versement dans HAL ; 2/ Complétion des métadonnées et ajout manuel du texte intégral ; 3/ Envoi des courriels aux auteurs. [...]

Avec plus d'une centaine de publications à traiter par mois, le chantier repose nécessairement sur un travail en équipe. Au sein du SCD, le contexte était favorable puisqu'à l'automne 2019 l'organigramme a été remanié en faveur du service à la recherche. L'équipe initiale « HAL UVSQ », qui réalise des missions variées, se composait alors d'un conservateur (responsable du service), de deux ingénieurs d'études (coadministrateurs) et deux personnels de catégorie B (responsables qualité des métadonnées). Mais le véritable catalyseur fut le premier confinement de mars 2020, conséquence de la crise sanitaire. Le confinement, limitant le travail en présentiel, a été l'occasion d'élargir l'équipe et de déployer le chantier : deux collègues de catégorie C, intervenant essentiellement sur la complétion et la qualité des métadonnées, ont rejoint l'équipe. Depuis le début du chantier, six agents sont ainsi mobilisés pour un équivalent temps plein d'environ 0,8. Une formation avancée a été nécessaire, non seulement pour bien assimiler les processus techniques, mais aussi pour comprendre les enjeux de la science ouverte

ainsi que les spécificités juridiques. Accompagner les collègues dans ces nouvelles fonctions a nécessité de faire preuve de réactivité et de disponibilité. [...] Ce projet demande une importante implication de l'équipe et la pérennisation d'un minimum de moyens humains pour ancrer la démarche sur le long terme. En septembre 2020, la contribution au chantier de collègues de catégorie C est actée dans les fiches de postes. La mise en place du chantier a permis une montée en compétences de tous les agents impliqués. [...]

L'avantage le plus important [du chantier mené] concerne le développement de l'accès ouvert. Cela se retrouve de façon évidente dans l'augmentation du nombre de publications déposées en texte intégral. Plus profondément, il faut surtout considérer les échanges que nous avons eus avec les chercheurs, les directeurs d'unités, les collègues et personnels de recherche : ces échanges ont contribué à une meilleure connaissance de l'accès ouvert, de ses enjeux, des aspects techniques et juridiques, ce qui est favorable au développement de l'accès ouvert. Un deuxième avantage concerne la visibilité des publications importées. Avoir à disposition des métadonnées de publications de son établissement dans HAL est utile à plusieurs égards : d'abord ces métadonnées sont enrichies des référentiels auteurs, structures et projets de recherche, ce qui permet d'obtenir aisément des listes de publication (e.g. rapports HCÉRES, compte rendu de chercheur, réutilisation dans le site web de l'université ou des laboratoires). Ensuite, ces métadonnées permettent d'éclairer les pratiques de publication existantes au sein de son établissement. Enfin, nous pensons aux systèmes d'information recherche qui peuvent utiliser en entrée les métadonnées de HAL. Le dernier avantage concerne la visibilité, non pas des publications, mais bien du service à la recherche. Un des enjeux de ce dernier est de se faire identifier par les chercheurs mais aussi plus largement par les différents acteurs de la recherche – UMR, service de la direction de la recherche, commission recherche, gouvernance. Contacter les auteurs quelques semaines après leurs publications renforce indubitablement la visibilité du service. Ainsi, le nombre d'interventions effectuées en laboratoire pour sensibiliser à l'accès ouvert a doublé, et les formations individuelles sur HAL ont également augmenté.

Après 10 mois de fonctionnement et bientôt 1 000 publications traitées, nous pouvons désormais revenir sur les objectifs fixés. Concernant le gain de visibilité, grâce à la structuration fine de HAL et notre travail sur les collections, cet objectif est pleinement atteint. Concernant l'accès ouvert, l'objectif principal pourrait paraître limité au regard du faible taux de réalisation : 9 % des courriels envoyés aboutissent à un dépôt effectif du texte intégral. Mais cet objectif ne peut se réduire à la présence d'un fichier PDF : il passe surtout par la sensibilisation à l'accès ouvert des différents acteurs de la recherche. De ce point de vue, les 15 % de réponses obtenues aux courriels envoyés, les demandes de formations individuelles et d'interventions en laboratoire, sont les signes d'un développement. Par ailleurs, grâce aux réponses obtenues, nous pouvons à présent ajuster nos échanges avec les chercheurs et doctorants : insister par exemple sur l'importance de la version acceptée pour publication, objet qui reste peu identifié par les chercheurs. Concernant les perspectives, maintenant que l'équipe est stabilisée, les compétences acquises et les bénéfices démontrés, le SCD doit à présent communiquer sur ce service d'import des publications récentes, le rendre plus visible au niveau politique. Une communication ciblée auprès des différents acteurs politiques de la recherche est en cours de réalisation – commission recherche, service de direction de la recherche et directeurs des unités. D'autre part, une communication en interne auprès des collègues du SCD est également à prévoir. Il est en effet nécessaire de sensibiliser l'ensemble des personnels du SCD à l'évolution de nos métiers et aux enjeux de l'accès ouvert. Enfin, à moyen terme, grâce à la visibilité gagnée, l'objectif est de définir une politique science ouverte à l'UVSQ, dont ce service d'import des publications récentes serait un des éléments principaux.

**Document 4. Denis Bertin, Marin Dacos, Marlène Delhaye, Michaël Hug, Marie Masclet de Barbarin, et al.. *Vers une archive ouverte pour Aix-Marseille Université. Une démarche en faveur de l'Open Access : Conclusions du groupe de travail sur le référencement des articles scientifiques produits par AMU.* [Rapport Technique] Aix Marseille Université. 2014, p. 20-22. Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : < <https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01226882/document>>**

## **Les politiques incitatives possibles**

La question de l'alimentation de l'archive est essentielle : comment amener les enseignants-chercheurs, par ailleurs très sollicités, à intégrer cette phase de dépôt dans leurs pratiques ?

### *A. Optimiser le dépôt*

L'enseignant-chercheur doit être au centre du dispositif, qui doit lui permettre de maximiser les bénéfices du dépôt, avec un minimum de contraintes. Des incitations d'ordre pratique peuvent le motiver dans un premier temps. La simplicité du dépôt et son unicité sont des critères prioritaires : un seul dépôt pour une large diffusion sur de multiples canaux. Le gain de temps est l'argument le plus éloquent en faveur du dépôt : gain de temps sur le travail administratif (rapports d'activité, listes de publications), sur l'affichage institutionnel (simplicité du CV en ligne), sur le dépôt en lui-même (interconnexion de l'archive avec d'autres réservoirs institutionnels ou thématiques). Pour cela, [l'Université Aix-Marseille] devra utiliser l'archive ouverte comme son référentiel principal pour connaître la production de ses chercheurs et ses équipes. Si elle ne l'utilise pas chaque fois que cela sera possible, les chercheurs s'en détourneront.

### *B. Proposer une valeur ajoutée*

Plusieurs facteurs personnels peuvent ensuite amener l'enseignant-chercheur à alimenter l'archive :

- La possibilité de créer son propre CV en ligne, alimenté automatiquement pour la partie publications.
- La capacité de produire à la demande (sur simple clic) des listes de publication aux formats bureautiques et aux formats attendus par les institutions, à l'échelle du chercheur ou de l'organisation (laboratoire, établissement).
- Le suivi de ses publications et de leur usage : l'archive peut proposer, pour chaque document, un certain nombre de métriques en indiquant la portée potentielle (nombre de consultations, diffusion sur les réseaux sociaux, etc), voire une véritable synthèse bibliométrique.
- La visibilité de ses travaux : le travail de référencement des contenus (sur Google Scholar, sur les bases de données commerciales, sur les outils libres...) est dans les missions de l'archive.
- L'assurance d'un archivage pérenne : l'archive devient le réceptacle du patrimoine scientifique de l'établissement, elle en garantit la conservation et la disponibilité. En versant nos articles dans HAL, nous avons l'assurance qu'ils seront archivés de façon pérenne (dispositif mis en place par le CINES). C'est également l'archive de l'enseignant-chercheur : en s'appuyant sur des formats ouverts et interopérables, l'archive facilite la récupération des données.

### *C. Afficher une politique d'établissement*

Enfin, le dépôt peut faire l'objet d'une politique d'incitation à l'échelle de l'établissement, en s'appuyant sur les dispositifs existants d'évaluation des structures de recherche et des enseignants-chercheurs.

#### 1. L'incitation actuelle : le bonus performance

L'obtention d'un financement complémentaire pour un laboratoire ou un institut, sous la forme d'un bonus performance, est désormais soumis à la conformité à un certain nombre de critères, dont le premier concerne les publications. [...]

#### 2. Les autres encouragements à envisager

Le dépôt régulier dans l'archive ouverte par les enseignant-chercheurs pourrait être pris en compte dans le cadre de l'obtention de la prime d'excellence scientifique, des dossiers de promotion, de classements de dossiers de subvention, etc.

#### 3. La solution à terme : le « mandat »

Les incitations et les recommandations, si elles sont un bon moyen de sensibiliser les acteurs de la recherche et d'impulser une dynamique de diffusion, ne sont cependant pas suffisantes pour atteindre une masse critique. En effet, toutes les expériences menées depuis plusieurs années par des organismes de différents types et de différentes tailles au niveau mondial montrent que si l'on en reste à ce stade, le taux de remplissage des archives dépasse rarement les 10-15 %, ce qui est largement insuffisant. Les résultats de ces mêmes expériences convergent vers une solution, qui apparaît comme étant la plus efficace pour arriver à une diffusion optimale de la production de recherche des établissements : l'obligation de dépôt (ou «mandat »). L'université de Liège, l'université de Minhoen Europe, mais également une trentaine d'universités et de grandes écoles, dont Harvard et le MIT, aux Etats-Unis, ont retenu cette option et parviennent ainsi à recenser pratiquement tous les articles produits par leurs chercheurs.

En France, des organismes de recherche comme INRIA ou l'IFREMER, mais également des universités comme Angers ou plus récemment Bordeaux ont mis en place ou annoncé des mandats pour le dépôt de leurs publications de recherche.

En adoptant un mandat de même ordre, [l'Université Aix-Marseille] serait une des premières grandes universités françaises à afficher une politique ambitieuse pour la promotion de l'accès ouvert.



**Document 6. Carole Letrouit, Pierre-Yves Cachard, Monique Dupuis, Bernard Froment. *La place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte*. Rapport IGESR n°2021-022, février 2021, p. 40-41. <Disponible en ligne (consulté le 28/10/2022) : <https://www.education.gouv.fr/media/88074/download>>**

2.3. Quels acteurs pour la science ouverte et quelles collaborations entre les BU et les autres acteurs ?

L'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France induit des relations complexes entre les différents acteurs (universités, organismes de recherche, grandes écoles). C'est une particularité que l'on retrouve également, dans une moindre mesure, au sein de la communauté des professionnels de l'IST, qui comprend deux filières distinctes (bibliothèque, ITRF). Certains laboratoires disposent ainsi de personnels documentaires qualifiés et souvent en charge des questions d'archives ouvertes et de l'assistance à la réponse et au suivi des appels à projets notamment. Le développement de la science ouverte impose qu'une relation fluide se mette en place entre l'ensemble des acteurs de la chaîne, alors qu'il existe, en France sans doute plus que dans les pays européens voisins, une séparation forte en matière d'organisation et de travail entre les chercheurs et les personnels BIATSS. L'enquête souhaitait examiner cet effet possible de la science ouverte sur le développement des collaborations entre les bibliothèques et les communautés de recherche : directions de la recherche, écoles doctorales, commission recherche, réseaux thématiques, grands organismes ; au sein de l'établissement, à l'échelle du site, à un niveau national, européen ou international...

Q22 – La science ouverte vous a-t-elle amené à développer de nouvelles collaborations ?

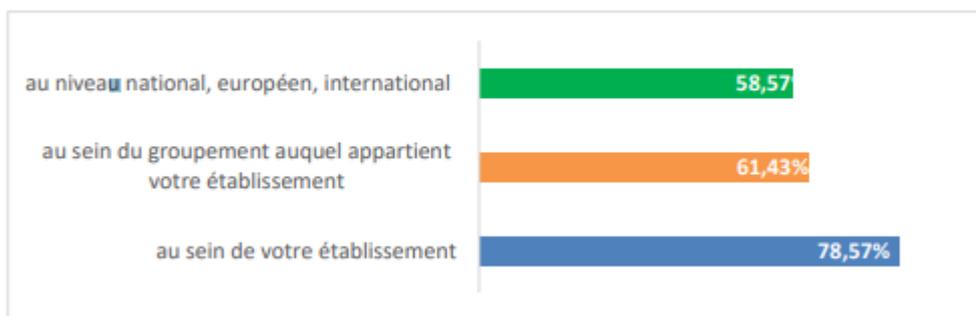
Dans une très large majorité, les bibliothèques considèrent que la science ouverte leur a permis de développer des collaborations nouvelles :

**Figure 15 : Nouvelles collaborations autour de la science ouverte**



Ces collaborations se construisent sur plusieurs échelles :

Figure 16 : collaborations nouées



Cinquante-six bibliothèques (80 % des répondants) ont précisé quelles étaient ces collaborations. Elles concernent principalement les autres acteurs de la recherche au sein de leur établissement : directions de la recherche, gouvernance (vice-président et commission recherche), structures et laboratoires de recherche, services d'édition universitaire, etc. Mais elles concernent également d'autres services : directions informatiques, agences comptables et/ou services financiers, directions des ressources humaines. Beaucoup mettent d'autre part en avant les collaborations extra-établissements : CoSO, Comue, CCSD, associations professionnelles nationales et européennes, GIS URFIST, etc. L'intensité, la diversité de ces collaborations et la satisfaction exprimée autour de ces rapprochements et actions communes témoignent de l'effet structurant de la science ouverte dans la stratégie et le développement des politiques d'établissement. Parmi les réponses, on note une multiplicité de contributions au sein des principaux acteurs associatifs et/ou du CoSO pour les universités de Lorraine, de Bordeaux, Grenoble, Lille, Strasbourg, etc., soit des universités disposant après fusion d'effectifs importants. Les réponses à l'enquête menée par la mission brossent un tableau disparate de services aux chercheurs en lien avec la science ouverte. Même si certaines actions (l'information et la formation, l'administration d'une archive ouverte) sont largement répandues, la diversité des expérimentations affecte la lisibilité de l'ensemble. Quelle place les bibliothèques doivent-elles occuper dans la science ouverte afin que celle-ci continue à se développer ? Dans une approche qui se préoccupe avant tout du public concerné, le rôle à leur confier ne peut être apprécié qu'au regard des enjeux de la science ouverte pour les chercheurs. Il est donc nécessaire de situer les initiatives des bibliothèques par rapport au déroulement du cycle de la recherche et de discerner les points qui restent problématiques. Ce dernier impliquant de nombreux acteurs, cette démarche suppose d'examiner aussi qui doit prendre en charge l'action à mener.

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FBI	R0000	101	0529